

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Date de la convocation :

3 avril 2014

Date d'affichage :

3 avril 2014

Présents : MM. - Michel BRARD -Michel BENEDETTI –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUQC – Jean-Luc VALLET Adjoints

Nicolas HARDY - Charles DAVENEL- Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Dominique FROC – Anne-Marie VEILLE- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madeleine DENIS donne pouvoir à Anne LEGOUBE

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Constitution des commissions (délibération)
- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et des différentes Structures (délibération)
- Indemnités de fonction Maire, Adjoints et du conseiller délégué (délibération)
- Délégation du Conseil municipal au Maire (délibération)
- Projet de cession de voie communale –Zone de l'Aumallerie (délibération)
- Projet de dispositif « Argent de Poche » (délibération)
- Questions diverses ...

Le Maire informe des délégations de fonctions accordées aux adjoints comme suit :

Premier Adjoint : Michel BRARD

*Urbanisme – Sports et associations Sportives -
Finances – Communication –
SCOT (titulaire)- SIVU Transports*

Deuxième Adjoint : Catherine LEBOUQC

*Affaires sociales – affaires scolaires - CCAS
ALSH (Centre de Loisirs)
Intercommunalité : Fougères Communauté*

Troisième Adjoint : Michel BENEDETTI *Voirie- Réseaux- Déchets –*

*Relations avec le SMICTOM – Syndicat des
Eaux - Electrification – CLIS*

Quatrième Adjoint : Cécile BOULDE

*Environnement – Espaces Verts – Affaires
agricoles - SAGE Couesnon*

Cinquième Adjoint : Jean-Luc VALLET

*Bâtiments - Commission de sécurité (Titulaire)
Habitat - Culture Loisirs
SCOT (suppléant)*

Conseiller délégué : Marc LIBERT

*Information – Site Internet – Nouvelles
technologie*

(En lien avec la commission communication)

Quelques conseillers expriment leur étonnement de ne pas avoir été informés auparavant de ces intentions de délégations et leur répartition. Le Maire précise que les délégations relèvent de sa seule compétence mais que peut-être il aurait dû en parler. Il sera vigilant à l'avenir sur la communication et l'information.

Constitution des commissions communales

Le Maire propose la constitution des commissions communales chargées d'examiner des questions soumises au Conseil et portant sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat...

Après débat sur le nombre de commissions, sur leur fonctionnement, le conseil municipal constitue les commissions suivantes :

Commission	Objet	Membres
Finances Michel BRARD	Préparation des budgets –subventions- décisions modificatives- Budget principal et budgets annexes	Michel BRARD Catherine LEBOUQC Michel BENEDETTI Cécile BOULDÉ Jean-Luc VALLET Dominique FROC Anne Marie VEILLÉ Nicolas HARDY
Voirie – Police des Eaux Déchets Michel BENEDETTI	Voirie : réglementation – Investissement – Entretien Cimetière Police des Eaux : assainissement collectif – individuel – eaux pluviales- surveillance branchements et installations de fosses septiques – eau potable – Cours d'eau Relations avec le SMICTOM	Michel BENEDETTI Anne LEGOUBÉ Marc LIBERT Michel BRARD Nicolas HARDY Karine HUART Aline JOSSE

<p>Urbanisme Aménagement</p> <p>Michel BRARD</p>	<p>Suivi du P.L.U. – Aménagement du territoire communal (cadre de vie)</p>	<p>Michel BRARD Madeleine DENIS Jean-Marc COSTENTIN Catherine LEBOUQC Jean-Luc VALLET Michel BENEDETTI Marc LIBERT Aline JOSSE Anne LEGOUBÉ Karine HUART Sébastien TROUVÉ</p>
<p>Sports</p> <p>Michel BRARD</p>	<p>Relations avec les associations sportives- soutien à l'action sportive- planning des salles de sports- entretien des espaces sportifs</p>	<p>Michel BRARD Madeleine DENIS Christian THÉBAULT Charles DAVENEL Jean-Luc VALLET</p>
<p>Affaires sociales et scolaires</p> <p>Catherine LEBOUQC</p>	<p>Affaires sociales : CCAS – ADMR- développer des services adaptés aux différentes générations- Conseil municipal des Jeunes- Mise en place d'actions pour accueil des nouveaux habitants- Action Jeunesse – ALSH Centre de Loisirs Affaires scolaires : relations avec les 2 écoles- Conseil d'école de l'école publique- garderie scolaire- cantine scolaire- personnel école publique- garderie extra- scolaire- relations avec les associations de parents d'élèves et autres partenaires.</p>	<p>Catherine LEBOUQC Madeleine DENIS Aline JOSSE Patricia PAUTONNIER Anne LEGOUBÉ Christian THÉBAULT Marc LIBERT Nicolas HARDY</p>
<p>Information – Communication</p> <p>Michel BRARD</p>	<p>Bulletin municipal- Site Internet – Conférences de presse – Rencontres avec les journalistes</p>	<p>Michel BRARD Marc LIBERT Patricia PAUTONNIER Anne-Marie VEILLÉ Dominique FROC Cécile BOULDÉ Catherine LEBOUQC Anne LEGOUBÉ (relecture)</p>
<p>Environnement Affaires agricoles</p> <p>Cécile BOULDÉ</p>	<p>Créations et entretien des Espaces verts- Développement durable- Actions à intégrer dans les projets communaux – Chemins de randonnée – Affaires agricoles : Contact avec administrations, chambres, associations et divers partenaires du milieu agricole- recensement agricole- lutte contre les nuisibles- enquêtes publiques</p>	<p>Cécile BOULDÉ Michel BENEDETTI Karine HUART Charles DAVENEL Jean-Marc COSTENTIN Sébastien TROUVÉ Aline JOSSE Anne-Marie VEILLÉ Nicolas HARDY</p>
<p>Bâtiments – sécurité Culture Loisirs</p> <p>Jean-Luc VALLET</p>	<p>Bâtiments : Investissement- entretien – location de salles- commission de sécurité- Sécurité des personnes et des biens communaux Habitat Relation avec les assoc. Culturelles – Soutien à l'action culturelle- Bibliothèque- Médiathèque- Musique- Dessin- Manifestations culturelles</p>	<p>Jean-Luc VALLET Madeleine DENIS Christian THÉBAULT Charles DAVENEL Michel BRARD Anne-Marie VEILLÉ Marc LIBERT Dominique FROC Sébastien TROUVÉ</p>

Commission des Marchés Bernard DELAUNAY	Ouverture de plis des entreprises et analyse en application du Code des Marchés Publics	Le Maire Michel BRARD Catherine LEBOUQC Michel BENEDETTI Cécile BOULDÉ Jean-Luc VALLET Sébastien TROUVÉ Karine HUART
Dispositif Argent de Poche Bernard DELAUNAY	Etude de la mise en place de ce dispositif pour l'été 2014	Le Maire Marc LIBERT Nicolas HARDY Jean-Luc VALLET Cécile BOULDÉ Catherine LEBOUQC

Vie économique Bernard DELAUNAY	Relations avec les entreprises, artisans et commerçants- Commerces de proximité- Promotion des commerces, artisanat, entreprises – Forum des entreprises	A créer à la demande
-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

Il est à noter qu'une commission économique pourra être créée à la demande en cas de besoin et que les relations avec les entreprises seront suivies par le Maire.

Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et des différentes structures

Nom de la structure	Objet	Nombre	Désignation
Fougères Communauté	Communauté de communes Fougères Nord et Sud	2 titulaires + 1 représentant	Bernard DELAUNAY Catherine LEBOUQC Jean-Luc VALLET
Syndicat des Eaux du Chesné	Gestion de l'eau potable	2 titulaires 1 suppléant	Michel BENEDETTI Jean-Luc VALLET Cécile BOULDÉ
Syndicat du Haut Couesnon	Gestion du patrimoine Hydraulique et Piscicole	1 titulaire 1 suppléant	Cécile BOULDÉ Aline JOSSE
SMICTOM	Collecte et traitement des ordures ménagères <i>Proposition à FOUGERES COMMUNAUTE</i>	1 titulaire 1 suppléant	Michel BENEDETTI Charles DAVENEL

SIVU Transport Transport Urbain Fougerais	Transport collectif Fougères- Lécousse – Javené	4 titulaires 4 suppléants	Bernard DELAUNAY Michel BRARD Nicolas HARDY Anne LEGOUBÉ Charles DAVENEL Patricia PAUTONNIER Anne-Marie VEILLÉ Michel BENEDETTI
Syndicat Départemental d'Énergie 35	Organisation du Service public de distribution de l'énergie électrique – <i>Proposition pour le collège électoral de FOUGERES COMMUNAUTE</i>	1 titulaire	Michel BENEDETTI
Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères	Schéma de Cohérence Territoriale élaboré à l'échelle du Pays – Document d'Aménagement Commercial – <i>Proposition à FOUGERES COMMUNAUTE</i>	2 titulaires 2 suppléants	Michel BRARD Jean-Luc VALLET Jean-Marc COSTENTIN Bernard DELAUNAY
Agriculture et Ruralité Canton de Fougères Sud	Organisation du Comice agricole	1 représentant (suppléante)	Bernard DELAUNAY (Cécile BOULDÉ)
MARPA de Luitré et Parcé	Association de gestion de la MARPA	2 représentants à l'Assemblée Générale <i>dont</i> 1 pour siéger au Conseil d'Administration	Madeleine DENIS Catherine LEBOUQC Madeleine DENIS
ASCA Fougères Sud	Association Sportive Cantonale	1 titulaire 1 suppléant	Charles DAVENEL Christian THÉBAULT
Correspondant Défense	Sensibilisation des habitants aux questions de défense	1 représentant	Charles DAVENEL

Autre représentation

C.C.A.S. de Javené	Centre Communal d'Action Sociale	4 membres du Conseil municipal (+ 4 membres désignés par le Maire)	Catherine LEBOUQC Madeleine DENIS Marc LIBERT Anne LEGOUBÉ
--------------------	-------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

CLIS CHIMIREC et SOLEVAL : en attente du courrier de demande

Indemnité de fonction Maire, Adjoints et du conseiller délégué

Monsieur le Maire expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, des indemnités de fonction peuvent être attribuées au Maire et aux Adjoints, ainsi qu'au conseiller délégué dans la limite d'une enveloppe maximale fixée par la réglementation en vigueur.

L'indemnité maximale de fonction du Maire est fixée à 43 % de l'indice 1015 de la fonction publique soit 1634.63 € brut mensuel, valeur janvier 2014.

Celle des adjoints est fixée à 16.5% de l'indice 1015, soit 627.24 € brut mensuel, valeur janvier 2014.

Vu la délibération du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints et l'ordre d'élections, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :
 - indemnité de fonction au Maire d'un montant égal à 43% de l'indice 1015
 - indemnité de fonction à chacun des 5 adjoints égale à 14.71 % de l'indice 1015.
 - Indemnité de fonction au conseiller délégué égale à 4.42% de l'indice 1015.
- que l'entrée en vigueur de cette décision interviendra à la date d'entrée en fonction des élus, soit pour les adjoints et le conseiller délégué au 29 mars 2014 conformément aux arrêtés de délégation du Maire.
- qu'en cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les Adjoints bénéficieront immédiatement et de plein droit d'une majoration correspondant à leur indemnité de fonction.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014, section de fonctionnement.

Délégation du Conseil municipal au Maire

Le Maire informe que le Conseil Municipal peut déléguer des attributions au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation (art L 2122-23 du CGCT*)

Le conseil municipal peut mettre fin à cette délibération à tout moment.

Il propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la proposition suivante :

Objet de délégation prévu par l'article L 2122-22 du CGCT	Proposition	Décision 2014
4 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget	15 000€ HT	15 000 € HT
6- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes	X	X
7- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux	X	X
8 – prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière	X	X
9- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	X	X

14 – fixer les reprises d’alignement en application d’un document d’urbanisme	X	X
15 – exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l’urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l’exercice de ces droits à l’occasion de l’aliénation d’un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l’article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil municipal	X	X
16 – intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal	X	X
17 – régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal	X 4 000 € HT	X 4 000 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :
- de déléguer ses attributions ci-dessus désignées au Maire.

Avis contraire : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité

Projet de cession de voie communale – Zone de l’Aumallerie

Aliénation de chemin rural

Le Maire expose que le chemin rural n° 9, ancien chemin agricole, a vu sa vocation changer suite à la création de la rocade sud de Fougères et à la création des ZAC de l’Aumallerie. Ainsi les sociétés Rocher Coupé et HTL se sont implantées de part et d’autre de ce chemin.

Depuis, en tant que voie de zone d’activités communautaires, le CR 9 est identifié comme voie d’intérêt communautaire sans que son statut de chemin rural ne soit modifié.

Les caractéristiques de cette voie sont adaptées à une voie de desserte d’entreprises mais ne conviennent pas à une voie de transit interne de la zone. Ce chemin doit donc être considéré comme une voie permettant la desserte de deux entreprises riveraines mais pas commune voie d’accès secondaire à la zone d’activités.

Fougères Communauté dans le cadre d’un projet d’extension de la Société HTL a conduit une modification du tracé du chemin rural avec enquête publique et est restée propriétaire de cette portion nouvelle.

Le maire précise que la Société HTL ayant un autre projet d’extension, l’aliénation de l’ensemble de la voie est devenue nécessaire. Cette voie sera ensuite cédée aux deux propriétaires riverains, les sociétés HTL et Rocher Coupé. Cependant, étant donné que l’emprise appartient à deux propriétaires distincts, deux enquêtes publiques sont menées en parallèle à l’initiative du maire de Javené et à celle du président de Fougères Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- De soumettre à enquête publique l’aliénation de la portion communale de la voie, CR n°9, actuellement classée dans le domaine public de la commune afin de l’intégrer dans son domaine privé en vue d’une prochaine cession.
- De fixer le prix de vente à 2.50 € le mètre carré, toutes charges comprises
- Que les frais d’arpentage et les frais notariés seront à la charge des acquéreurs

- De confier à GEOMAT, l'établissement des procès-verbaux de mesurage et d'estimation de l'aliénation
- De prendre en charge les frais liés à l'enquête publique dont celles relatives au Commissaire Enquêteur (vacations et frais de déplacement)
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au déroulement de la procédure et à signer tout document à intervenir.

Projet de dispositif « Argent de poche »

Le Maire précise que le dispositif « Argent de poche » permet d'intenter des actions en faveur du public des jeunes de la commune dans l'objectif notamment de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de les valoriser aux yeux des adultes par le travail effectué. Il s'agit de travaux d'utilité sociale et en échange ils reçoivent de l'argent de poche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'étudier la mise en place de ce dispositif pour l'échéance du prochain été
- de constituer une commission spécifique chargée de cette étude composée comme suit :
 - o Le Maire, Marc LIBERT, Nicolas HARDY, Jean-Luc VALLET, Cécile BOULDÉ, Catherine LÉBOUCQ.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

Subvention exceptionnelle

Le Maire expose la demande du Club des Aînés ruraux qui, dans le cadre des 40 ans de l'association, organise pendant un week-end diverses manifestations pour fêter cet anniversaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à cette association.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

La dépense correspondante sera imputée en section de fonctionnement – article 6574 du budget primitif 2014.

La demande initiale porte sur le prêt gratuit de la salle des fêtes. Le conseil municipal ne voulant pas créer de précédent a préféré attribuer une subvention exceptionnelle couvrant également le coût de l'apéritif.

Avis contraire : 0

Abstention : Jean-Marc COSTENTIN

Demande de l'association UNC AFN

Le Maire fait part de la demande de l'association des Anciens Combattants qui souhaite marquer l'anniversaire des 100 ans de la première guerre mondiale – 1914-1918- en organisant une exposition et conférence sur la commune.

Dans ce cadre, il sollicite le prêt gratuit de la salle des fêtes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre la salle des fêtes à la disposition de l'association pour cette commémoration importante.

Formation des élus

Le Maire informe que l'association ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités) est spécialisée dans la formation des élus. Une action de mutualisation sera peut-être menée par Fougères Communauté, comme en début du mandat précédent.

Calendrier des réunions :

Commission communication :	Lundi 14 avril 2014 à 18 h 18h30 : présence de Valérie PERENNES – Les Mer du Sud
Commission vie scolaire :	Lundi 14 avril à 20h15 sur les Rythmes scolaires
Commission voirie :	Mardi 29 avril à 20h : programme 2014
Prochain Conseil municipal :	Mercredi 14 mai à 20 h
Conseil municipal spécifique Présentation du budget	Mercredi 23 avril 2014 à 20h
Bureau municipal :	Mercredi 16 avril à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire,
Michel BRARD

Le Maire,
Bernard DELAUNAY